

Parce que prendre soin des autres, c'est aussi penser à soi.







Sommaire

Page 4 : pas de petits droits !

Page 5: le secteur en chiffres

Page 6: la formation

Page 7 : les services CFDT

Page 8 : les conditions de travail

Page 9 : les salaires

Page 12 : régime de santé

Page 13 : régime de prévoyance



Une offre de services attractive pour les 18-30 ans

cezam

Grâce à une prise en charge financière par la CFDT, la carte Cezam est totalement gratuite pour un jeune qui adhère à la CFDT, et d'un coût de 2,50 euros pour les non-adhérents. Elle permet des accès avantageux à la billetterie, aux activités de loisirs, culturelles, de vacances et de sport via la plateforme Cezam en ligne ou l'appli mobile.



Petite entreprise ne doit pas rimer avec petits droits!



LE RÔLE DES SYNDICATS

Les syndicats assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assument aussi un rôle de gestionnaire d'organismes fondamentaux pour la vie des salariés. C'est ce qu'on appelle le paritarisme : à parité avec les organisations patronales, ils siègent dans les conseils des prud'hommes et gèrent les caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales, d'indemnisation de chômeurs (Pôle emploi), de retraites ou encore les régimes de prévoyance. Les organismes paritaires collecteurs (OPCO) agréés sont également des organismes paritaires composés par des représentants de l'ensemble des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats représentatifs des salariés d'un secteur professionnel.

Le secteur en chiffres

109 310 ÉTABLISSEMENTS *

3945 établissements employeurs (63,5% de salon et 28% de coiffure à domicile)

182054 d'actifs dont 106554 salariés (alternants inclus)

23198 apprentis

86% femmes

CDD 22,5% d'apprentis et professionnalisation

Autres CDD 4%

CDI 73%

87% à temps complet

7 ans d'ancienneté moyenne des salariés

34,5 ans de moyenne d'age

Les salons indépendants représentent 2/3 des établissements employeurs. Ils emploient 2,1 salariés en moyenne. L'âge moyen est de 33 ans et l'ancienneté de 10,5 ans en moyenne Les établissements sous enseigne emploient 6 salariés en moyenne.

^{*} Rapport de branche 2025, données 2024.



FORMATION

Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation : un vrai enjeu pour la profession

Avec 22 664 apprentis et près de 403 contrats de professionnalisation, l'alternance représente 23 300 emplois salariés dans le secteur, soit 17 %.

Pour renforcer encore cet engagement sur la formation, la branche a élaboré un accord relatif à la mise en œuvre des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Cet accord prévoit l'inscription des CQP au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles), afin que les CQP soient reconnus nationalement et que les salariés puissent mobiliser leur CPF (Compte Personnel de Formation) pour leur formation.

45 % des apprentis ayant obtenu leur diplôme par un centre de formation ont un emploi dans les 6 mois suivant leur sortie de CFA. Le taux de présence en salon d'apprentis se formant à un diplôme de la coiffure est de 26%, soit 1 apprenti pour 3,8 établissements exerçant en salon en moyenne.

Au niveau de la formation par la voie scolaire, 84% des élèves se destinant au métier de coiffeur préparent un CAP.

Diplômes accessibles:

CAP coiffure
MC coiffure coupe couleur
BP coiffure
BM coiffeur
Bac pro perruquier posticheur
BTS métiers de la coiffure



Cfdt: L'ADHÉSION

c'est **SERVICES** compris!

Être adhérent·e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...



Une question? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).





Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avantages moi

MaFormation Cfdt:

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible en 1 div ! via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.



SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'étes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

L'ASSURANCE

L'ASSURANCE
"VIE PROFESSIONNELLE"
Prend en charge les frais
de défense en cas de mise
en cause par un tiers dans
l'exercice de sa profession,
si l'employeur refuse d'assu
la défense de son salarié.
*Services settis à partir de 6 mois de cot

chez l'habitant à un coût Inférieur au marché immobilier local.

Pour louer une chambre

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

► Le référentiel Pénibilité Coiffure : une démarche partagée avec les partenaires sociaux

A partir des audits terrain, un référentiel professionnel de branche a été élaboré avec les partenaires sociaux de la branche et a fait l'objet d'une homologation en mai 2017. Ce référentiel, au-delà de permettre aux entreprises de déterminer les postes ou les situations de travail entrainant une exposition aux facteurs de risques professionnels, s'inscrit dans la démarche de prévention des risques à laquelle la branche de la coiffure est attachée

►► La branche de la Coiffure : priorité à une politique de prévention des risques professionnels

La branche s'est engagée depuis plusieurs années sur le sujet de la prévention des risques professionnels, tant au niveau de la démarche Développement Durable comprenant un important volet Santé au travail, qu'au travers d'un dispositif d'accompagnement inédit des entreprises de coiffure à la réalisation de leur Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).

► Le Pôle Coiffure AG2R LA MONDIALE s'engage sur la prévention des conduites addictives

Une campagne d'information à destination de tous les professionnels de la coiffure (dirigeants, salariés, apprentis...) sur les enjeux de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel a été validée par les administrateurs, dont la CFDT, pour 2025.

Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la profession sur les risques et les conséquences que les conduites addictives peuvent provoquer au quotidien : problèmes liés à la sécurité, à la santé ou à la performance de l'entreprise.

A travers une fiction scénarisée illustrant les sujets de prévention inspirés de la réalité professionnelle de la branche, et avec l'apport d'un addictologue, une campagne média sera organisée sur les réseaux sociaux au cours de l'année, afin de cibler to le professionnels de la coiffure et les orienter vers des dispositifs légeux existants.

Les salaires (IDCC 2596)

Avenant n° 48 du 23 janvier 2024

Salaires minima des emplois de la filière technique de la coiffure

CLASSIFICATION	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
NIVEAU 1 - ÉCHELON 1	1794€
Coiffeur(se) débutant(e)	
NIVEAU 1 - ÉCHELON 2	1794 €
Coiffeur(se)	
NIVEAU 1 - ÉCHELON 3	1804 €
Coiffeur(se) confirmé(e)	
NIVEAU 2 - ÉCHELON 1	
Coiffeur(se) qualifié(ée)	1827€
OU Technicien	1843 €
NIVEAU 2 - ÉCHELON 2	
Coiffeur(se) hautement qualifié(e)	1900 €
OU Technicien (ne) Qualifié(e)	
NIVEAU 2 - ÉCHELON 3	
Coiffeur(se) très hautement qualifié(e)	
OU Assistant Manager	2009€
OU Technicien (ne) hautement qualifié(e)	
NIVEAU 3 - ÉCHELON 1	
Manager	2134 €
NIVEAU 3 - ÉCHELON 2	
Manager confirmé(e)	2564 €
OU Animateur de réseau	3052 €
NIVEAU 3 - ÉCHELON 3	
Manager hautement qualifié(e)	3197 €
OU Animateur (trice) de réseau confirmé(e)	3291 €

Salaires minima des emplois de la filière non-technique de la coiffure

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
100	1785 €
110	1794 €
120	1804 €
130	1813 €

Salaires minima des emplois de l'esthétique-cosmétique

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
105	1785 €
115	1794€
125	1804 €
135	1813 €
145	1829 €
155	1900 €
165	2009€

Salaires minima des emplois de la filière administrative de la coiffure

COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL Pour 151,67 h
230	1876 €
240	1876 €
250	1908 €
285	2170 €
295	2200 €
305	2310€
330	2421€
330 et au-dessus	2743 €

Prime d'ancienneté

ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS l'ENTREPRISE	MONTANT
A partir de 5 ans	36 €
A partir de 7 ans	49 €
A partir de 9 ans	64 €
A partir de 12 ans	82 €
A partir de 15 ans	99 €
A partir de 20 ans	117 €

Régime de santé

RÉGIME DE SANTÉ

Cadres et Non-Cadres (régimes de branche)

Les garanties

Soins courants : Nouveau ! La prise en charge des séances de Psychologue adhérents au dispositif « MonPsy ».

Prévention et bien-être : Nouveau ! La prise en charge des prestations des diététiciens.

Dentaire : baisse du niveau de prise en charge sur la majorité des prestations. Sauf l'orthodontie, non remboursée par l'A.M.O.

Optique : baisse de la prise en charge des montures et verres simples mais hausse de 10€ pour les verres les plus complexes.

Modification de la structure de cotisation

Fusion des options 1 et 2 dans une garantie « Confort » qui conserve les garanties essentielles et propose un meilleur niveau de remboursement que le régime de base sur le dentaire et l'optique notamment.

L'option 3 devient la garantie « Confort Plus » et propose un niveau de garantie et de remboursement supérieur sur l'hospitalisation, l'optique et les aides auditives.

Bon à savoir : ces modifications ont été discutées avec les partenaires sociaux (salariés et patronaux) car nous avons constaté une hausse de consommation par rapport au montant des cotisations versées, ce qui a entrainé une dégradation des réserves du régime. Cependant, après avoir accompagné une première réforme révisant à la hausse le montant des cotisations, la CFDT ne s'est pas associée à cette modification de structure car elle baisse le niveau de prise en charge pour la base et l'option 1.

Nous serons vigilants sur l'état du régime pour négocier rapidement une amélioration de ces garanties.

Régime de prévoyance

Garanties conventionnelles pour les salariés

La prévoyance intervient en cas de :

- Incapacité temporaire de travail
- Incapacité permanente professionnelle (IPP)
- Invalidité
- Décès :
- Rente éducation
- Rente de conjoint (uniquement pour les salariés non cadres)
- Remboursement frais d'obsèques en cas de décès du conjoint et enfant du salarié

Nouveauté depuis le 01.04.2025 :

allocation également versée en cas de décès du salarié Pensez à désigner la personne qui sera bénéficiaire de votre garantie décès.

Avantages pour les salariés

- Un complément de salaire pour faire face à la maladie
- Un capital versé à vos proches en cas de décès
- Le versement d'une rente éducation pour vos enfants en cas de décès
- Le maintien de vos garanties en cas de départ de l'entreprise

Coiffure Vitalité : le seul régime santé construit en faveur des salariés de la Coiffure



Instauré en 1999, le régime frais de santé COIF-FURE VITALITE, solidaire et responsable, s'adresse à l'ensemble des salariés de la branche de la Coiffure.

Le régime négocié par les partenaires sociaux se compose de 3 niveaux de garanties afin de répondre au plus près aux besoins des salariés :

- Un régime socle obligatoire (Base conventionnelle) pour les salariés et leurs enfants à charge,
- 2 régimes améliorés à caractère facultatif (Options Confort et Confort Plus) pouvant également être souscrits à caractère obligatoire par l'employeur.

En complément de cette couverture santé, le régime Coiffure Vitalité est le seul dispositif qui propose en exclusivité à ses adhérents l'accès à :

- Un programme de prévention : Coiffure Vitalité s'engage aux côtés de l'Institut Curie dans ses actions de recherche et de lutte contre le cancer du sein au travers de l'opération Boucles Roses,
- Un fonds social dédié qui permet aux adhérents de bénéficier d'aides ponctuelles pour leur permettre d'accéder aux soins lorsque ces derniers fragilisent leur situation financière.

Pour adhérer, rien de plus simple : rendez-vous sur www.coiffurevitalite.fr

BON À SAVOIR!

Le site Coiffure Vitalité a été conçu par les partenaires sociaux de la branche de la Coiffure. Il a pour objet de fournir les informations sur le régime frais de santé, à destination des entreprises de la coiffure et de leurs salariés.

Pour retrouver toutes les informations sur les garanties, la prévention, l'action sociale, les actualités, s'abonner à la newsletter, accéder à l'espace adhérent (..), rendez-vous sur :



https://www.coiffurevitalite.fr/

SALON DE

DIRIGEANT(E)

'UN SALON DE





Avec AÉSIO mutuelle, vos salariés bénéficient de l'offre santé conventionnelle de la branche Coiffure

- Un régime frais de santé attractif et conforme au 100 % santé.
- De nombreux services en inclusion :
 - Espace adhérent accessible à tout moment,
 - Consultation médicale à distance,
 - Un réseau d'agences de proximité et des conseillers entreprise experts en protection sociale.
- Fonds social dédié permettant aux salariés de faire face à des soins coûteux.





